



MAIRIE DE NEUVY LE ROI

(INDRE ET LOIRE) 37370 - mairie.neuvy-le-roi@wanadoo.fr - Tél. 02 47 29 71 71 - Fax 02 47 24 84 91

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Claude PIOCHON - Jeannine MARCHASSEAU – Flavien THELISSON – Yannick BARRIOS - Christine GAUDRON - Philippe CHANDONNAY – Lionel ROUZEAU - Jean-Marc CHAHINIAN - Agnès PRUNET - François LECHRIST.

Absents excusés : Isabelle ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Jeannine MARCHASSEAU - Virginie BOIREAU qui a donné pouvoir à Claude PIOCHON - Paule HASLÉ qui a donné pouvoir à Patrick CINTRAT - Stéphanie MARCEUL qui a donné pouvoir à Flavien THELISSON

Monsieur Philippe CHANDONNAY a été désigné secrétaire de séance

N° 01-03.2016 – OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINE CHOISILLES – PAYS DE RACAN A LA PROGRAMMATION CULTURELLE DU FESTIVAL FEMMES EN CAMPAGNE 2017

Le conseil municipal est informé que dans le cadre du Festival Femmes en campagne 2017, la Commune de Neuvy-le-Roi assure à nouveau le financement de la conception du programme et de la communication. Compte tenu de nombreuses interventions réparties sur les territoires du Pays de Racan et de Gâtine et Choisilles, il a été convenu avec la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles-Pays de Racan, d'une participation au titre de la communication et au prorata du nombre de documents remis. La C.C.G.C.P.R. a bénéficié de 800 programmes à 0,57 € et 120 affiches à 0,50 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, accepte la participation financière de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan d'un montant de 516,00 € et autorise le maire, ou son représentant, à émettre le titre correspondant.

N° 01bis-03.2016 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINE CHOISILLES - PAYS DE RACAN AU TITRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL FEMMES EN CAMPAGNE 2017

Il est rappelé que dans le cadre du Festival Femmes en campagne, la Commune de Neuvy-le-Roi assure la programmation, la communication et l'organisation de cet événement. L'an passé, le Festival avait bénéficié d'une subvention de 1 500 € de la Communauté de Communes du Pays de Racan considérant les nombreuses interventions réparties sur les territoires du Pays de Racan et de Gâtine et Choisilles. A la suite de la fusion des deux Communautés de Communes, les élus demandent la reconduction de cette subvention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, SOLLICITE auprès de la nouvelle Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan, une subvention de 2 000 € au titre de la programmation culturelle.

N° 1-03.2017 - OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2016 et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET ASSAINISSEMENT,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

- DÉCLARE que le compte de gestion du BUDGET ASSAINISSEMENT, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

-VOTE, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, le compte de gestion 2016 du BUDGET ASSAINISSEMENT.

N° 2-30.03.2017 - OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2016 du Budget ASSAINISSEMENT, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. Mme Jeannine MARCHASSEAU, est désignée à l'unanimité des membres présents pour assurer la présidence de cette délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2016 du Budget ASSAINISSEMENT, à savoir :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres)

Exploitation

Dépenses	82 481,89 €
Recettes	91 040,51 €

Investissement

Dépenses	41 690,31 €
Recettes	63 562,35 €

. constatant le solde d'exécution des réalisations de l'exercice 2016 à savoir :

- un excédent de la section d'exploitation de	8 558,62 €
- un excédent de la section d'investissement de	21 872,04 €

. constatant que le compte administratif 2016 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur

- un excédent de la section d'exploitation de	21 117,23 €
- un excédent de la section d'investissement de	15 874,90 €

. après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget ASSAINISSEMENT.

N°2b-03.2017 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif 2016 du Budget ASSAINISSEMENT,

. constatant que le compte administratif 2016 du budget ASSAINISSEMENT présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de la section d'exploitation de	21 117,23 €
- un excédent cumulé d'investissement de	15 874,90 €

. après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN,

DÉCIDE de reporter les résultats excédentaires 2016 comme suit :

- report en section d'exploitation (R002) : **21 117,23 €**
- report en section d'investissement (R001) : **15 874,90 €**

N° 3-30.03.2017 - OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, considérant le projet de budget primitif du Service ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2017 considérant le compte de gestion et le compte administratif 2016 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal, considérant sa délibération décidant de l'affectation des résultats excédentaires 2016, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN,

VOTE le Budget Primitif 2017 du service ASSAINISSEMENT, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes : **111 317,23 €**

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : **58 874,90 €**

N° 4-30.03.2017 - OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2016, et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET EAU,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

- DÉCLARE que le compte de gestion du BUDGET EAU, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

-VOTE, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, le compte de gestion 2016 du BUDGET EAU.

N° 5a-30.03.2017 - OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET SERVICE EAU

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2016 du Budget EAU, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. Mme Jeannine MARCHAISSEAU, est désignée à l'unanimité des membres présents pour assurer la présidence de cette délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2016 du Budget EAU, à savoir :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres)

Exploitation

Dépenses	109 508,54 €
Recettes	139 241,64 €

Investissement

Dépenses	147 320,63 €
Recettes	46 640,94 €

. constatant le solde d'exécution des réalisations de l'exercice 2016 à savoir :

- un excédent de la section d'exploitation de 29 733,10 €
- un déficit de la section d'investissement de 100 679,69 €

. constatant que le compte administratif 2016 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent de la section d'exploitation de **207 703 ,88 €**
- un déficit de la section d'investissement de **64 561,18 €**

. après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Budget EAU.

5b-30.03.2017 - OBJET : BUDGET EAU : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif 2016 du Budget EAU,

. constatant que le compte administratif 2016 du budget EAU présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de la section d'exploitation de **207 703,88 €**
- un déficit cumulé d'investissement de **64 561,18 €**

. après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN,

➤ DECIDE de reporter les résultats excédentaires 2016 comme suit :

- affectation en section d'investissement (1068) : **100 561,18 €**
- report en section d'exploitation (R002) : **107 142,70 €**
- report en section d'investissement (D001) : **64 561,18 €**

N° 6-30.03.2016 - OBJET : SERVICE EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, considérant le projet de budget primitif du Service EAU pour l'exercice 2017, considérant le compte de gestion et le compte administratif 2016 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal, considérant sa délibération décidant de l'affectation des résultats 2016, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, VOTE le Budget Primitif 2017 du service EAU, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes : **239 142,70 €**

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : **197 761,18 €**

N° 7-03.2017 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif, exercice 2016, et toutes les pièces s'y rapportant, concernant le BUDGET GÉNÉRAL de la COMMUNE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer

dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

- DÉCLARE que le compte de gestion du BUDGET GÉNÉRAL de la COMMUNE, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

-APPROUVE à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, le compte de gestion 2016 du BUDGET GÉNÉRAL de la COMMUNE.

N° 8a-03.2017 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET COMMUNE

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2016 du Budget PRINCIPAL, invite les membres du conseil municipal à désigner un président de séance et se retire du vote. Mme Jeannine MARCHAISSEAU, est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés, pour assurer la présidence de cette délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Compte administratif 2016 du Budget Principal de la Commune, à savoir :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres)

Fonctionnement

Dépenses	888 686,80 €
Recettes	972 798,61 €

Investissement

Dépenses	558 626,32 €
Recettes	825 402,09 €

. constatant le résultat budgétaire de l'exercice 2016 à savoir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 84 111,81 €
- un excédent de la section d'investissement de 266 775,77 €

. constatant que le compte administratif 2016 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 84 111,81 €
- un excédent de clôture de la section d'investissement de 154 587,65 €

. constatant les restes à réaliser à reporter : section d'investissement :

- dépenses : 403 538,75 € - recettes : 100 610,00 €

. après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, APPROUVE le Compte administratif 2016 du Budget PRINCIPAL de la Commune.

N° 8b-03.2017 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir voté le Compte administratif 2016 du Budget PRINCIPAL,

. constatant que le compte administratif 2016 du budget PRINCIPAL présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un **excédent** de clôture de la section de fonctionnement de **84 111,81 €**
- un **excédent** de clôture de la section d'investissement de **154 587,65 €**

. constatant le résultat cumulé avec le report des restes à réaliser :

- Section de fonctionnement : + **84 111,81 €**
- Section d'investissement : - **148 341,10 €**

. après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une abstention de M. Jean-Marc CHAHINIAN, DÉCIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- - affectation en section d'investissement (cpte 1068) : **84 111,81 €**

N°9 – 03.2017 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIÈRES 2017

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2017 de la Taxe d'habitation et des Taxes foncières (bâti et non bâti), établi par les services fiscaux.

Le conseil municipal, après avoir étudié le budget primitif 2017 ;

- après avoir pris connaissance du produit fiscal résultant des taux actuels,

- après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide pour l'année 2017, de maintenir les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti et non bâti comme suit :

- Taxe d'habitation : **10,30 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **16,48 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **43,59 %**

Le produit fiscal attendu pour l'année 2017 s'élève à **327 797 €**.

N° 9b-03.2017 - OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions adressées par les Associations,

Considérant l'étude effectuée par la Commission Communale,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, moins deux abstentions de Lionel ROUZEAU et Jean-Marc CHAHINIAN, décide de verser, pour l'année 2017, les subventions ci-dessous énumérées :

Nom de l'association	Objet de la demande	Vote
ASPR Handball	Organisation fête de l'étang	300 €
Atelier Créatif	Marché de Noël et aide financière	100 €
Amis du Livre	Organisation Foire aux livres & Semaine du polar	400 €
Boul' Neuv'	Déplacements et organisation de concours féminines	50 €
Coopérative scolaire Tilleuls	Achat de livres	500 €
Ecole des Tilleuls	Projet scolaire 2016/2017	2 000 €
TOTAL		3 350 €

N° 9d-03.2017 - OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 SUR PRÉSENTATION DE FACTURES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions adressées par les Associations,

Considérant l'étude effectuée par la Commission Communale,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, moins deux abstentions de Lionel ROUZEAU et Jean-Marc CHAHINIAN, décide de verser, pour l'année 2017, les subventions ci-dessous énumérées :

Nom de l'association	Objet de la demande	Vote	Observations
Archers de Neuvy	Achat de matériel (cibles)	440,00 €	Versement sur présentation de fa
ASPR Handball	Achat de filets de buts	451,20 €	Versement sur présentation de fa
GIH Pêcheurs	Alevinage étang et rivière + journée de l'étang	600,00 €	
Sports et Loisirs pour tou	Achats de matériels	200,00 €	Versement sur présentation de facture
Tennis Club	Achat de tenues + équilibre financier	1 000,00 €	Versement sur présentation de facture
TOTAL		2 691,20 €	

N° 9c-03.2017 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL - : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif du budget PRINCIPAL pour l'exercice 2017, vu le compte de gestion et le compte administratif 2016 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal, vu sa délibération décidant de l'affectation des résultats 2016, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins deux abstentions de Mme Agnès PRUNET et de M. Jean-Marc CHAHINIAN, VOTE le Budget Primitif 2017 du budget PRINCIPAL, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes : **1 127 707,00 €**

Section d'Investissement : Dépenses et Recettes : **816 974,75 €**

François LECHRIST interroge le Maire sur l'équilibre du budget par rapport à la vente du local de la Maison des Ecritures, inscrite dans le budget primitif 2017. Patrick CINTRAT répond qu'elle ne sera probablement pas vendue dans l'année, et fait part de la possibilité de faire un emprunt pour équilibrer le budget. Par ailleurs, il expose qu'il y a du travail à faire sur les biens immobiliers de la Commune.

N°10-03.2017 - OBJET : REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Le Maire expose que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants, il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints. Ces indemnités sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Au 1^{er} janvier 2017 l'indice brut terminal a été revalorisé de 1015 à 1022 et, pour les délibérations qui font expressément référence à « l'indice brut terminal 1015 » l'actualisation de l'indice doit être opérée par une nouvelle délibération qui pourra faire référence à

« l'indice brut terminal de la fonction publique » Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le tableau des barèmes indemnitaires et le taux maximum pour la tranche de population correspondant à une commune de 1 000 à 3 499 habitants

- 43% de l'indice brut 1 015 pour le maire
- 16,5% de l'indice brut pour les adjoints

Vu les demandes formulées par les élus, Maire : 38% - Adjoints : 16,5%

-DECIDE d'octroyer, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indemnité de fonctions au Maire et aux 4 adjoints, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique aux taux ci-dessus notifiés.

N° 11-03.2017 – OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL COMMUNAUTAIRE

Cette convention n'ayant toujours pas été adressée, cette question est reportée.

N°12.30.2017 – QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe :

- De l'arrêté ministériel du 16 mars 2017 constatant le nouveau classement de Communes en Zone de Revitalisation Rurale au 1^{er} juillet 2017. Ce nouveau classement, du fait de la fusion des Communautés de Communes, exclut la Commune de Neuvy-le-Roi et celles de son territoire. Etrangement, et pour les mêmes raisons, des Communes du Nord-Ouest Tourangeau ont gagné ce statut ;
- De la demande de l'école des Tilleuls, d'utiliser la salle Armand Moisant le jeudi 8 juin prochain, de 18 H 00 à 19 H 00, à titre gracieux pour présenter aux parents les projets des élèves qui ne pourront l'être lors du spectacle de fin d'année. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité ;
- De la mise à disposition du bilan intermédiaire des Temps d'Activités Périscolaires 2016/2017 adressé par l'Association Familles Rurales Racan ;
- Des problèmes de fonctionnement des gradins de la salle Armand Moisant. Il présente un devis de la Sté SAMIA DEVIANNE qui s'élève à 8 376,00 € dont un forfait de 2 500 € de main-d'œuvre et déplacement. Il propose de solliciter d'autres devis ;
- De la proposition de la Sé Mc Médical pour le recrutement de médecins spécialistes (notamment roumains), à voir ultérieurement compte tenu du coût. Le conseil poursuit sa quête de médecins spécialistes (Ophtalmo, kiné, psychologues, ostéopathe, podologue, etc....)
- De la mise en place du planning d'utilisation de la piscine communautaire de St Paterne Racan du 6 Juin au 7 juillet 2017 et du 11 septembre au 29 septembre 2017, transmis pour information par la directrice de l'école des Tilleuls. Ce planning, provisoire, prend en charge toutes les écoles de Gâtine et Choisilles qui doivent le valider. Patrick CINTRAT rappelle qu'il avait précisé qu'il ne voulait pas réduire les créneaux des écoles de Racan. Un débat s'engage sur l'utilisation des structures créées par la CCPR par l'ensemble des Communes de la C.C.G.C.P.R. et sur l'absence de réciprocité.
- du message de M. GEORGET Michel, de l'Association de Pêche, qui réitère la demande pour le coupage des roseaux à l'étang. Les membres du conseil municipal rappellent qu'ils avaient décidé de faire nettoyer les emplacements mais de ne pas couper tout ce qui avait été demandé.

Agnès PRUNET rappelle les élections à venir et l'organisation du bureau de vote à mettre en place. Une proposition des permanences sera adressée aux élus pour validation.

Jean-Marc CHAHINIAN fait part d'un match organisé par la ligue du Centre de sport adapté et le club de football pour recevoir des personnes en situation de handicap, le 15.04.2017 à 14 H 30. Il invite les élus à y être présents.

Jean-Marc CHAHINIAN s'étonne de la couleur des menuiseries de la maison médicale. Celle-ci a été imposée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Christine GAUDRON observe qu'il y a beaucoup de nids de poules sur les routes.

Yannick BARRIOS demande que les Agents communaux puissent passer le motoculteur au Centre de Loisirs, pour le jardin de l'Association Familles Rurales, et qu'ils aillent nettoyer le lundi matin le terrain souvent jonché de cannettes, bouteilles ou autres déchets.